

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 12/12/2023  
Reçu en préfecture le 12/12/2023  
Publié le  
ID : 074-217402627-20231207-DEL\_64\_2023-DE

SLOW

**Délibération n°64 /2023**

**OBJET : Tarification – Location bureaux de la salle polyvalente**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 10

*l'an deux mil vingt-trois  
le : jeudi 07 Décembre 2023  
le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Patricia DEAGE, le Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 30 Novembre  
2023.*

**PRÉSENTS : BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie**  
**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS : LAMBERT Adrien**

**ABSENTS EXCUSÉS : BRANTUS Michel (Procuration Isabelle BRON), Sophie PEUCHOT (Procuration Nadège DESALMAND)**

**A été nommé secrétaire de séance : Isabelle BRON**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les salles et le matériel de la Municipalité peuvent, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être loués à des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions, formations et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à disposition à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales.

Madame le Maire informe l'assemblée Délibérante que depuis le déménagement de la Mairie de la rue des écoles à la rue de la Mairie, les bureaux de l'étage (ancien Bureau du maire, salle du Conseil Municipal et bureau du Service Enfance Jeunesse) sont inoccupés.

Des travaux de déménagement et de tri ont été effectués durant le mois de Juillet et Août 2023 afin de libérer ces espaces.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante

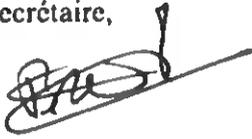
- la tarification de 400 euros par an pour l'utilisation de l'ancien bureau du Maire
- la tarification de 50 euros pour une demi-journée et de 75 euros pour une journée pour l'ancien bureau du Service Enfance Jeunesse

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, valide la nouvelle tarification pour une application au 02 Janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Patricia DEAGE



Le Secrétaire,



Madame le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Télétransmise le

Publiée le

Notifiée le

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.